

DOCUMENTS REQUIS

Assurez-vous que tous les documents et renseignements nécessaires accompagnent votre demande (cochez)

- Une procuration signée du propriétaire permettant au demandeur de faire une demande de permis en son nom;
- Le formulaire de demande dûment rempli;
- Marges de recul pour un bâtiment déjà construit : fournir un plan de localisation exécuté et signé par un arpenteur-géomètre;
- Marges de recul pour un bâtiment projeté : fournir un plan d'implantation exécuté et signé par un arpenteur-géomètre;
- Paiement des frais de la demande (200,00 \$). Ces frais d'étude ne seront pas remboursés par la Ville, et ce, quelle que soit sa décision;
- Tout autre document pertinent selon la demande.

Je soussigné(e) _____ déclare par la présente que les renseignements donnés ci-dessus sont complets et exacts.

Signé à _____ ce _____

Par : _____

RAPPEL : LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME

- ↪ Une dérogation ne peut porter sur un usage ou sur la densité d'occupation du sol;
- ↪ Aucune dérogation mineure ne peut être accordée dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;
- ↪ Avant de formuler des recommandations ou de rendre une décision, le Comité consultatif d'urbanisme et le Conseil doivent analyser toute demande de dérogation à la lumière des quatre (4) critères imposés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Par conséquent; une dérogation peut être accordée seulement :
 1. si l'application du règlement de zonage et de lotissement a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;
 2. si elle ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
 3. si elle respecte les objectifs du Plan d'urbanisme;
 4. si les travaux en cours ou déjà exécutés ont été effectués de bonne foi et ont fait l'objet d'un permis de construction.
- ↪ Seul le Conseil municipal a toute la discrétion du caractère mineur ou majeur de la demande.

À L'USAGE DE LA VILLE

Coût exigible (200 \$) payé le _____	Reçu no : _____
Recommandation du CCU	No de résolution : _____
Décision du Conseil municipal	No de résolution : _____
	<input type="checkbox"/> Refusée <input type="checkbox"/> Acceptée

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire situé au 1269 boulevard Des Ruisseaux ☎ 819 623-5451

